

# Projet de parc éolien de **Grosse-Île**

Audience publique du BAPE  
**Garantie financière de  
démantèlement**

—  
Février 2026



**396**

**DA7.1**

Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île  
dans la communauté maritime des Îles-de-la-  
Madeleine

6211-24-098



# Échéancier de la garantie financière de démantèlement pour le projet

## **Au plus tard 5 ans avant la fin du contrat**

- Dépôt d'un rapport détaillé sur le plan de démantèlement et les coûts nets estimés
- Rapport préparé par une firme indépendante choisie par Nutrinor Gilbert Énergies renouvelables et approuvée par Hydro-Québec

## **Montant de la garantie financière de démantèlement**

- Basé sur le rapport
- Peut inclure une vérification par une firme indépendante mandatée par Hydro-Québec
- Une fois le montant de la Garantie de démantèlement établi, Nutrinor Gilbert Énergies renouvelables devra déposer un montant additionnel ou une nouvelle garantie financière.
- Le délai déterminé par Hydro-Québec après l'établissement du montant
- La Garantie de démantèlement doit demeurer en vigueur jusqu'à la parfaite exécution du démantèlement

Merci!



# Projet de parc éolien de **Grosse-Île**

Audience publique du BAPE  
**Garanties financières  
prévues**

—  
Février 2026



# Échéancier des différentes garanties financières prévues pour le projet

## **Au plus tard 5 ans avant la fin du contrat**

- Dépôt d'un rapport détaillé sur le plan de démantèlement et les coûts nets estimés
- Rapport préparé par une firme indépendante choisie par Nutrinor Gilbert Énergies renouvelables et approuvée par Hydro-Québec

## **Montant de la garantie financière de démantèlement**

- Basé sur le rapport
- Peut inclure une vérification par une firme indépendante mandatée par Hydro-Québec
- Une fois le montant de la Garantie de démantèlement établi, Nutrinor Gilbert Énergies renouvelables devra déposer un montant additionnel ou une nouvelle garantie financière.
- Le délai déterminé par Hydro-Québec après l'établissement du montant
- La Garantie de démantèlement doit demeurer en vigueur jusqu'à la parfaite exécution du démantèlement

Merci!

